

Les procès. Synthèse des travaux produits pas les associations, 26 novembre

(Claude Simon, Amicale de Mauthausen)

Introduit par Dominique Boueilh, président de l'Interamicale, et piloté par Jean-Pierre Vittori, ancien rédacteur en chef du *Patriote résistant*, le deuxième temps de cette matinée, à la mairie d'arrondissement, était consacré à des réflexions croisées sur les procès des criminels nazis, principalement à partir de la relecture des bulletins de nos associations. Après Nuremberg en effet, et, selon les aléas de la traque policière, des instructions judiciaires, et... de la situation politique internationale, jusqu'à ces toutes dernières années, de tels procès se sont tenus, avec des résultats judiciaires, politiques et médiatiques particulièrement variables, et avec à chaque fois la charge émotionnelle que, pour les anciens déportés, les conditions et aboutissements de ces procès ne pouvaient manquer de susciter. Tour à tour, ont donc été examinées les réactions des anciens de Buchenwald-Dora aux procès de Dachau 1947 (Jeanne Ozbolt) et Essen 1967 (Anne Furigo) ; de ceux de Dachau au procès de Cologne 1980 (Diane Amiel), de Mauthausen au procès de Dachau 1947 (Caroline Ulmann), de Neuengamme au procès de Hambourg 1946 (Jean-Michel Gausso, avec Yvonne Cossu), de Sachsenhausen (André Lassague) et de celles de Ravensbrück (Marie-France Cabeza-Marnet) au procès de Hambourg. Comme une publication collective de ces travaux d'approche est envisagée à assez court terme, on se bornera ici à en esquisser les principales lignes de force.

La plus constante est évidemment la profonde implication des amicales (à l'exception du retrait, signalé comme volontaire, de celle de Ravensbrück) dans la préparation et la tenue des procès : en application directe des Serments prononcés ou écrits peu après la Libération, pour honorer les morts, leur rendre justice et punir leurs bourreaux, les amicales ont vite compris qu'elles devaient informer leurs adhérents de la tenue de ces procès, les inciter à y témoigner, à tenter de mettre en cause des responsabilités politiques globales, à manifester leurs réactions - souvent leurs réprobations- face aux procédures engagées et aux verdicts prononcés par les vainqueurs occupants, puis par la RFA.

Mais comme le soulignait dès 1947 un passage, lu en ouverture par Jean-Louis Roussel, du livre de Gilbert Dreyfus, *Week-end à Dachau*, consacré au procès qui s'y tint de plusieurs SS de Mauthausen : « puisqu'on s'est engagé dans la voie de la justice « légale », c'est à des juges professionnels, et non à des victimes, qu'il appartient de la rendre », avec tous les malentendus possibles : on ne pouvait juger ainsi, à froid, que des actes isolés, caractérisés, individuels, alors que le crime fondamental était collectif et global. On ne pouvait répondre à l'immense soif de justice des anciens déportés par des procès qui leur parurent inévitablement étriqués, laborieux, lents puis tardifs, par des verdicts inévitablement incompréhensibles, cléments, souvent suivis par des remises de peines et des libérations rapides : ainsi Speer condamné à Nuremberg témoigne-t-il libre au procès de Dora à Essen en 1970 ! Le déroulement même des audiences, avec des chefs d'accusations restreints, des « témoins » quasi soumis aux interrogatoires, des accusés aux attitudes provocantes, a maintes fois engendré indignation et frustration. Pas de résignation, mais au moins le vertige de demeurer profondément incompris.

Est aussi clairement apparue, en confrontant ces réactions, l'influence déterminante du contexte politique européen : si Nuremberg et les procès de 1947 restent sous le choc de la découverte des camps et de la nécessaire élaboration du concept de crime contre l'humanité, la guerre froide entraîne un changement brutal des puissances occidentales à l'égard des cadres de la RFA, avec un net relâchement dans la recherche, les poursuites et les condamnations des criminels nazis de tout rang. Les amicales interpellent les ministres, s'étonnent de l'absence des médias, enragent devant des condamnations de plus en plus légères, s'efforcent de maintenir leurs interventions dans les valeurs de l'humanisme, de la justice nécessaire et du refus des replis nationalistes - en leur sein pourtant, les crispations idéologiques jouent aussi leur rôle. Dans les années 60 et 70 plusieurs nouveaux procès (Dora, Ebensee, Linz...) mais aussi la réapparition de rassemblements nazis, adossée au négationnisme, la publication en 1967 par les Comités internationaux des camps d'un communiqué commun demandant l'imprescriptibilité des crimes de guerre poussent nos associations à agir ensemble au sein d'un *comité national de liaison pour la recherche et le châtement des criminels de guerre*. Cette capacité à s'unir pour réagir permit d'amener le parlement européen puis le Bundestag à voter l'imprescriptibilité - tel est notamment ce

qui ressort de l'intervention de Caroline Ulmann.

Au terme de ces échanges, Marie-Jo Chombart de Lauwe, qui fut témoin à Rastatt (1949) au procès des médecins de Ravensbrück, a rappelé que c'est, selon elle, la notion d'humanité qu'il faut opposer à la monstruosité, toujours prête à ressurgir avec son cortège de souffrances abominables ; elle a pointé le danger de l'endoctrinement des jeunes et nous a appelés à une vigilance toujours renouvelée.

Il revenait enfin à Daniel Simon de mettre en perspective les échanges de cette courte demi-journée. Au-delà de nos faibles moyens pour maîtriser l'ampleur de tels événements judiciaires, il a montré que l'exigence de justice est toujours porteuse de civilisation, mais que si elle a, en l'occurrence, peiné à punir, reconstruire et réparer, elle a été malmenée par une époque de tensions politiques et idéologiques telles qu'il fut longtemps tabou dans nos associations d'oser poser la question des camps ailleurs, et tout particulièrement des goulags soviétiques – d'anciens déportés ayant perdu, à braver ce tabou, la confiance de leurs camarades. A notre époque, il faut pourtant toujours veiller, alerter, dénoncer, mais aussi chercher encore à comprendre à nouveaux frais, car le devoir de justice ne serait rien sans le « devoir de vérité » dont parle notre ami Raphaël Esrail, de l'Union des déportés d'Auschwitz.